



Commune de Néoules - Var 83136

ORDRE DU JOUR
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 17h30

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	Appel des membres du Conseil Désignation du Secrétaire de Séance Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2017 Signature du registre des Délibérations	M. le Maire A. GUIOL
URBANISME		
1	Modifications entre le P.L.U. arrêté et le P.L.U. à approuver : Il s'agit de présenter à l'Assemblée les modifications proposées et motivées par le commissaire enquêteur et la Commune entre le P.L.U. arrêté le 21 mars 2017 et le P.L.U. à approuver. Cette délibération constitue la dernière étape avant l'approbation du P.L.U., fin janvier 2018, qui aura pour effet de rendre opposable aux tiers notre document d'urbanisme. Le bureau d'études listera, en séance, les amendements effectués.	M. J. ELIE
INTERCOMMUNALITÉ		
2	Présentation du Rapport d'activité de la Société Publique Locale « I.D. 83 » pour exercice 2016 : Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, par délibération en date du 28 juin 2011 la commune a décidé d'adhérer à la Société Publique Locale (SPL) « ID83 ». Chaque collectivité territoriale actionnaire de Sociétés Publiques Locales doit exercer un contrôle analogue à celui qu'elle exercerait sur ses propres services. En application de cette obligation, il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de la Société Publique Locale « ID83 » pour l'exercice 2016 qui sera présenté par le représentant de notre collectivité au sein de cette société, à savoir Monsieur le Maire André GUIOL.	M. le Maire A. GUIOL
3	Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : La Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte s'est réunie le 15 septembre 2017 afin d'évaluer les transferts de charges. Le rapport de la CLECT nous a été notifié le 6 octobre 2017 pour approbation. Il appartient aux membres du Conseil Municipal de délibérer dans un délai de trois mois sur le présent rapport qui consigne les charges transférées, notamment l'évaluation des charges relatives aux compétences politique de la ville et antenne de justice ainsi que les informations relatives à la « part départementale de la Taxe d'Habitation ».	M. le Maire A. GUIOL

FINANCES		
4	<p>Demande de subvention auprès de la REGION au titre du dispositif « plan concerté de restauration et de valorisation du patrimoine » :</p> <p>Il est proposé à l'Assemblée de solliciter la Région pour une subvention au titre du plan concerté de restauration et de valorisation du patrimoine.</p> <p>Ce dispositif concerne le patrimoine immobilier et mobilier : chapelles, églises, fontaines, lavoirs, mobilier religieux...</p> <p>Une aide de 40 % pourrait être attribuée pour la restauration et la valorisation de la fontaine républicaine, Place de la Liberté, des murets Avenue Font Marcellin (de part et d'autre de la bastide de Châteauloin), de la tour Font Marcellin, des autels de l'église Saint Jean-Baptiste.</p> <p>Par ailleurs, une subvention de 70 % pourrait être obtenue pour la restauration de la peinture du « Baptême de Jésus-Christ selon Saint Jean-Baptiste ». Le projet global de restauration et de valorisation est estimé à 42 000 € et les subventions attendues pourraient représenter 21 000 €.</p>	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
5	<p>Remboursement de frais à Monsieur Henri DARDIE, membre du C.C.F.F. :</p> <p>Il convient de rembourser à M. Henri DARDIE, membre du C.C.F.F., les frais qu'il a avancés pour l'acquisition de filets de sécurité installés dans les véhicules du C.C.F.F.</p> <p>Le montant annoncé est d'environ 12€.</p>	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
6	<p>Octroi d'une subvention à l'association Châteauloin Chemins Pluriels :</p> <p>Le Président de l'Association Châteauloin Chemins Pluriels a sollicité une subvention exceptionnelle. Afin de permettre à l'Association de débiter ses activités 2018 dans de bonnes conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, dès à présent, une avance d'un montant de 10 000 €, sur la subvention prévue pour 2018.</p>	<p>M. P. LAUGIER</p>
AFFAIRES GENERALES		
7	<p>Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF et de l'AMR83 sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » :</p> <p>Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France le 30 septembre dernier et à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux du Var le 18 novembre 2017 à Cabasse (83).</p> <p>Il s'agit de s'adresser au Parlement et au Gouvernement afin de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux et de proposer, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité, un texte visant à faciliter la vie des communes rurales. En effet, les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine. L'enjeu rural doit être pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.</p> <p>L'Assemblée est invitée à approuver le contenu de la motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité et de s'associer à la démarche des associations des Maires ruraux.</p>	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
QUESTIONS DIVERSES		